

Code de vie

GRILLE HORAIRE

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
	9h00 – 10h15	10h20 – 11h35	12h40 – 13h55	14h00 -15h15
Jour 1 :				
Jour 2 :				
Jour 3 :				
Jour 4 :				
Jour 5 :				
Jour 6 :				
Jour 7 :				
Jour 8 :				
Jour 9 :				

N.B. : Le matin, la 1^{re} cloche sonne à 8h50.
L'après-midi, elle sonne à 12h30.

Code de vie

ÉCOLE SECONDAIRE LA VOIE

Un code de vie établit les balises précises au bon fonctionnement de l'école et devient un outil majeur quant à l'encadrement des élèves.

Le code de vie de l'école secondaire La Voie est basé sur les notions fondamentales de respect et de non-violence. Il vise à assurer un climat harmonieux, propice à l'atteinte de l'objectif principal qu'est la réussite éducative de tous les élèves.

Le code de vie est révisé annuellement et a été adopté par le Conseil d'établissement en juin 2021.

L'AGENDA SCOLAIRE EST UN OUTIL OBLIGATOIRE.

Il peut être demandé en tout temps par tous les intervenants de l'école. Il est le moyen de communication privilégié entre parents et enseignants.

**L'AGENDA DOIT ÊTRE BIEN TENU
ET SERVIR UNIQUEMENT À DES FINS SCOLAIRES.**

L'élève doit toujours l'avoir en sa possession. En cas de perte, il doit en acheter un autre.

Code de vie

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

1. Cadenas	Le cadenas de l'école est obligatoire pour tous.
2. Carte d'identité	<p>En tout temps, l'élève doit avoir en sa possession sa carte d'identité et la présenter dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• à la demande d'un membre de l'équipe-école• au retour d'une absence accompagnée d'un billet justificateur• lors d'un retard• pour tous les examens• à la bibliothèque• pour l'obtention de la mesure alimentaire• à la cafétéria <p>Le refus de présenter sa carte sur demande peut entraîner une sanction allant de la retenue à la suspension.</p> <p>En cas de perte, l'élève doit demander un remplacement de celle-ci à ses frais, au coût de 5,00\$.</p>
3. Départ d'un élève	Lorsqu'un élève quitte l'école en cours d'année, il doit se présenter au secrétariat pour remplir un formulaire de départ et remettre les volumes prêtés. Les volumes perdus ou endommagés doivent être remboursés.
4. Changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone	Pour faciliter les communications (bulletins, relevé de notes ministériel, appels d'urgence, etc.), il est important que l'élève avise le secrétariat de tout changement d'adresse et/ou de téléphone et qu'il fournisse 2 preuves attestant celui-ci.
5. Visiteurs et circulation dans l'école	Les visiteurs (soit toute personne ne faisant pas partie du personnel ou des élèves de l'école) doivent obligatoirement passer par l'entrée principale et obtenir l'autorisation de la direction avant de circuler dans l'école. Afin d'assurer la sécurité de tous, il est interdit d'inviter un ou des amis à l'école ou sur le terrain de l'école.

Code de vie

VOLET I : TRAVAIL SCOLAIRE

1. Langue d'usage à l'école	<p>Tous les enseignants s'assurent, et ce, conformément à la Loi sur l'Instruction publique (LIP) et à la politique de la langue dans les établissements du Centre de services scolaire de Montréal, que le français est utilisé dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• obligation pour l'élève de communiquer, en tout temps et en toute occasion, en français, avec le personnel de l'école• obligation pour l'élève de communiquer en français durant les cours et durant les activités culturelles, sportives et sociales organisées par l'école <p>Cette politique a pour seul but de favoriser la réussite éducative de tous les élèves en assurant un environnement propice à l'appropriation de la langue française.</p>
2. Soutien à l'apprentissage	<p>L'élève qui éprouve de la difficulté dans une matière peut profiter de périodes de récupération obligatoires ou facultatives qui lui sont offertes. Cet horaire est donné par chaque enseignant en début d'année.</p>
3. Travaux scolaires	<p>Tout travail scolaire doit être fait selon les normes fixées par les enseignants et doit être remis dans les délais prévus.</p> <div data-bbox="548 1178 1421 1354" style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"><p>Plagiat L'échange de réponses et l'utilisation de matériel interdit lors d'un examen seront sanctionnés, tout comme la reproduction intégrale ou partielle de travaux à partir de documents trouvés sur Internet ou d'autres sources.</p></div>
4. Manuels et autre matériel scolaire	<p>En tout temps, l'élève est responsable des manuels scolaires et de l'équipement mis à sa disposition. Au laboratoire, l'élève est responsable du matériel prêté et devra défrayer les coûts relatifs au bris de ce matériel. En fin d'année, l'élève devra remettre les livres qui lui ont été prêtés, à défaut de quoi, il devra en défrayer les coûts.</p>
5. Matériel informatique	<p>L'élève est responsable du matériel informatique qui lui est</p>

Code de vie

	<p>confié. Les règles du code de vie s'appliquent lorsque l'on utilise les ordinateurs de l'école. En tout temps, il faut garder confidentiel son code d'accès et son mot de passe. Il est interdit d'utiliser d'autres plateformes que celles proposées par le CSSDM.</p>
--	--

6. Suppléance	<p>L'élève doit considérer le suppléant au même titre que l'enseignant qu'il remplace. Le suppléant est en droit d'appliquer le code de vie intégralement.</p>
7. Attitude requise	<p>L'élève doit être persévérant dans ses efforts, et ce, dans tous les domaines de la vie scolaire. Pour chacun de ses cours, il doit avoir en sa possession le matériel requis.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px 0;"><p>Dans toutes les salles de classe, à la bibliothèque, au gymnase, aux laboratoires de science et d'informatique et au local de retrait:</p><ul style="list-style-type: none">• la nourriture, les boissons et la gomme à mâcher ne sont pas autorisées ;• les téléphones cellulaires, consoles de jeux, tablettes et autres appareils électroniques sont strictement interdits.</div>
8. Déplacements dans l'école	<p>L'élève n'est pas autorisé à circuler dans les corridors ou à aller à son casier durant les périodes de cours. À son arrivée à l'école, il doit déposer manteau, gants et couvre-chef dans son casier.</p> <p>Il lui est interdit de courir dans les corridors pendant ses déplacements.</p>

Code de vie

Horaire

L'élève doit respecter l'horaire qu'il reçoit. Il est tenu de participer à tous ses cours, pendant toute l'année scolaire.

L'horaire de l'élève comporte 36 périodes de cours réparties sur 9 jours, à raison de 4 périodes par jour. Toutefois, l'école (enseignants, intervenants, direction) peut exiger d'un élève qu'il demeure à l'école pour une période supplémentaire et ce, pour différentes raisons comme : reprendre un examen, participer à des activités de soutien à l'apprentissage, subir une sanction disciplinaire ou autre. L'élève doit obligatoirement se conformer à cette demande.

1. Absence

Les parents doivent informer l'école le matin même lors de l'absence de leur enfant en téléphonant au **(514) 736-3500**.

- adaptation scolaire, 1^{re} et 2^e secondaire : **poste 8772**
- 3^e, 4^e et 5^e secondaire : **poste 8675**

Dès son retour, au secrétariat, l'élève doit présenter la justification de son absence à la secrétaire de son niveau de 8h30 à 8h50, entre 11h35 et 12h30 ou entre 15h15 et 15h30. Il doit utiliser les pages réservées à cette fin dans l'agenda.

À la fin de chaque mois, l'école enverra une lettre aux parents dont les enfants auront accumulé 4 absences et plus.

2. Départ hâtif

L'élève qui doit s'absenter au courant de la journée a l'obligation de présenter une note écrite au local 110 ou au secrétariat le matin même. **Dans le cas contraire, l'élève sera considéré comme ayant séché un cours et aura une retenue.**

3. Retard

Un retard non justifié à l'une des 4 périodes **aura pour conséquence immédiate une retenue obligatoire selon l'horaire des retenues prévu par l'école**, de 15h15 à 16h.

L'heure de retenue sera consacrée à **du travail scolaire personnel**. Le surveillant mettra dans l'agenda un tampon, avec la date du jour, pour attester de la présence de l'élève à la retenue.

Code de vie

	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>L'élève qui est absent à sa retenue doit obligatoirement se présenter à celle du lendemain.</p></div> <p>Une fois par mois, l'école enverra une lettre aux parents pour les informer des retards motivés et non motivés et des absences aux retenues.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>Les élèves ayant accumulé un trop grand nombre de retards devront se présenter à l'école lors des journées pédagogiques. Les élèves qui oublient régulièrement leur retenue ne pourront participer à certaines activités spéciales qui ont lieu au cours de l'année. Ils seront envoyés au local de retrait. Selon la gravité de la situation, les parents seront dans l'obligation de se présenter à l'école.</p></div> <ul style="list-style-type: none">• Tout billet de motivation d'absence ou de retard doit être accompagné du numéro de téléphone des parents (maison et travail). Une vérification sera faite auprès de ceux-ci.
4. Séchage	Tout cours séché est sanctionné par une retenue et, dans le cas de récurrence, par le renvoi d'une journée à l'interne ou à l'externe. La présence des parents est obligatoire au retour de l'élève. En éducation physique, seul un certificat médical peut dispenser l'élève de son cours.
5. Rendez-vous	Il est recommandé que les rendez-vous personnels soient pris en dehors des heures de classe sinon l'école pourra exiger un certificat officiel afin de motiver l'absence de l'élève.
6. Absences aux examens	L'élève est tenu de se présenter à tout examen sommatif. En cas d'absence, il doit reprendre cet examen au moment convenu par l'enseignant. Le fait de ne pas se présenter à la reprise est considéré comme un refus de faire l'examen et peut entraîner la note zéro (0). En cas d'absence lors des examens officiels, un billet médical sera exigé.

Code de vie

VOLET III : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

1. Cafétéria	<p>Le repas et la collation se prennent à l'intérieur de la cafétéria. Il est strictement défendu de manger dans les corridors.</p> <p>À la fin du repas, l'élève doit vider son plateau et son assiette dans les poubelles et les déposer sur les chariots. Tout contenant recyclable doit être déposé dans un bac de récupération.</p>
2. Bibliothèque	<p>La bibliothèque est un lieu où le travail doit se dérouler dans le calme. Les ordinateurs de la bibliothèque doivent être utilisés exclusivement pour faire des travaux de recherche. La bibliothèque prête des livres pour les travaux, la culture personnelle ou la détente. L'emprunt de livres est enregistré au comptoir. Tout retard dans la remise des volumes entraînera un avis aux parents. Les élèves désirant étudier à l'école peuvent se rendre à la bibliothèque le matin, le midi ou après les cours.</p> <ul style="list-style-type: none">• La carte d'identité est obligatoire pour le prêt des livres.• Les sacs doivent être déposés à l'entrée.• Les manteaux sont interdits.
3. Laboratoire et atelier de science et de technologie	<p>Au laboratoire et à l'atelier, il est obligatoire de respecter les consignes de sécurité.</p> <div data-bbox="505 1205 1430 1297" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Tout manquement aux consignes de sécurité sera sanctionné par le retrait immédiat de l'élève du laboratoire ou de l'atelier.</div>
4. Local d'informatique	<p>Le matériel informatique doit être utilisé uniquement pour réaliser des travaux scolaires. Le local est ouvert à l'heure du dîner et après l'école, de 15h15 à 16h00. Les sacs et les manteaux sont interdits.</p>
5. Casiers et vestiaires	<p>L'élève utilise le casier qui lui a été assigné en septembre et n'a pas le droit de l'échanger sans permission. Chaque élève assure la propreté de son casier. Il est interdit de le partager avec une autre personne. Pour des motifs raisonnables, liés au respect du code de vie et à la sécurité de tous, l'école se réserve le droit de faire des fouilles dans les casiers sans préavis. L'école n'est pas responsable des vols. L'élève doit se présenter au secrétariat pour tout objet perdu ou trouvé. Les objets personnels prêtés entre élèves ne sont pas sous la responsabilité de l'école.</p>

Code de vie

6. Propreté	<p>La qualité de l'environnement physique est de la responsabilité de tous. Il est essentiel que chacun respecte son école, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur et veille au maintien de la propreté en utilisant les bacs de récupération et les poubelles et en évitant de faire des graffitis sur les pupitres, les casiers ou les murs.</p>				
7. Publicité et affichage	<p>Toute publicité et toute autre forme d'affichage doivent recevoir l'approbation de la direction.</p>				
8. Usage du tabac	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Conformément à la loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est strictement interdit de fumer ou de vapoter sur le territoire de l'école.</p> </div> <p>Les élèves et les membres du personnel doivent fumer ou vapoter à l'extérieur du terrain de l'école, soit sur le trottoir, de l'autre côté de la rue.</p>				
9. Respect de la propriété privée	<p>Sous aucune considération, les élèves ne peuvent pénétrer dans les entrées des maisons et des immeubles voisins de l'école.</p>				
10. Alarme-incendie déclenchée par malveillance	<p>À la suite de l'application d'une nouvelle réglementation du Service de sécurité incendie de Montréal, les alarmes déclenchées par malveillance entraînent des amendes importantes.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; padding: 5px;">Description</th> <th style="width: 50%; padding: 5px;">Coûts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Douze (12) mois consécutifs sans déclenchement d'une alarme sont nécessaires pour que l'intervention n'entraîne pas de frais à l'établissement scolaire.</td> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} intervention : aucun frais • 2^e intervention : 250\$ • 3^e intervention : 750\$ • 4 interventions et plus : 2,700\$ </td> </tr> </tbody> </table> <p>Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante de ce système pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable.</p> <p>L'élève et ses parents seront également tenus responsables des frais et des dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.</p>	Description	Coûts	Douze (12) mois consécutifs sans déclenchement d'une alarme sont nécessaires pour que l'intervention n'entraîne pas de frais à l'établissement scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} intervention : aucun frais • 2^e intervention : 250\$ • 3^e intervention : 750\$ • 4 interventions et plus : 2,700\$
Description	Coûts				
Douze (12) mois consécutifs sans déclenchement d'une alarme sont nécessaires pour que l'intervention n'entraîne pas de frais à l'établissement scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} intervention : aucun frais • 2^e intervention : 250\$ • 3^e intervention : 750\$ • 4 interventions et plus : 2,700\$ 				

Code de vie

<p>11. Vandalisme et graffiti</p> <p>Tolérance zéro</p>	<p>L'élève devra, en cas de graffiti, nettoyer son méfait et, en cas de vandalisme, les parents pourront choisir de défrayer eux-mêmes le coût des dommages dans la mesure du possible.</p> <p>L'élève sera suspendu pour une durée de 1 à 5 jours selon la nature du méfait.</p>
---	--

VOLET IV : TENUE VESTIMENTAIRE

<p>1. Tenue vestimentaire dans l'école</p>	<p>L'élève doit s'habiller d'une façon convenable, propre et appropriée. Les vêtements doivent être décents.</p> <p>Être habillé d'une manière décente signifie :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ avoir les épaules et les cuisses couvertes (le port du short est réservé au cours d'éducation physique),▪ porter le legging uniquement sous une blouse,▪ ajuster son pantalon à la taille. <p>Si la tenue vestimentaire de l'élève n'est pas jugée adéquate par le personnel de l'école, il sera retourné à la maison pour se changer. Si les parents ou les tuteurs ne sont pas à la maison, ils seront avertis ultérieurement de la problématique.</p> <p>Aucune incitation à la violence, au racisme, au sexisme ne doit apparaître sur les vêtements. Aucune référence à un groupe ne doit apparaître dans la tenue vestimentaire et dans la couleur des cheveux.</p> <p>Les bandeaux (bandanas) sont strictement interdits sur le territoire de l'école. Le port de la casquette et de tout autre couvre-chef est également prohibé.</p> <p>L'objet sera confisqué et remis seulement à la fin de l'année, soit en juin.</p> <p>Le refus de remettre une casquette ou un autre couvre-chef entraînera automatiquement une sanction. Un bandeau discret (excluant le bandana) porté sur les cheveux pour les retenir est accepté.</p>
<p>2. Tenue</p>	<p>Une tenue sportive est nécessaire. Tous les élèves doivent porter</p>

Code de vie

vestimentaire au gymnase	<p>un short ou un pantalon de sport ainsi qu'un T-shirt et des souliers de course.</p> <p>Les élèves ne seront pas admis au cours d'éducation physique sans les vêtements appropriés.</p> <p>Les élèves doivent apporter un cadenas pour utiliser les casiers au vestiaire.</p>
-------------------------------------	--

VOLET V : OBJETS TOLÉRÉS ET OBJETS INTERDITS

1. Objets tolérés	<p>Les téléphones cellulaires, consoles de jeux, tablettes et autres appareils électroniques (avec écouteurs) sont tolérés à la récréation et à l'heure du dîner (ils sont interdits entre la 1^{re} et la 2^e période).</p> <p><u>L'école n'est en aucun cas responsable du vol de ces appareils.</u></p> <p>Les téléphones cellulaires, consoles de jeux, tablettes et autres appareils électroniques sont strictement interdits en classe sous peine d'être confisqués. L'objet confisqué sera remis à la direction.</p> <p>Le refus de remettre un de ces appareils entraînera automatiquement une sanction pouvant aller de la retenue à la suspension.</p>
2. Objets interdits	<p>En tout temps, il est formellement interdit d'avoir en sa possession les objets suivants : pistolet à eau ou à air comprimé, pétards, crème à raser, bombe puante, laser. Ces objets seront immédiatement confisqués et une sanction disciplinaire sera aussitôt appliquée.</p> <p>La possession d'une arme est sanctionnée par l'expulsion immédiate de l'élève et la possibilité d'un renvoi permanent selon la gravité de la situation. Les parents seront convoqués un rapport apparaîtra au dossier de l'élève.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"><p>La possession d'une arme amène l'expulsion immédiate de l'élève et la possibilité d'un renvoi permanent selon la gravité de la situation.</p><p>Un rapport apparaîtra au dossier de l'élève.</p></div>

VOLET VI : COMPORTEMENTS DANGEREUX

Code de vie

1. Possession et/ou usage de boissons alcoolisées ou de drogues	<p>Il est strictement interdit de se présenter à l'école sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiant et d'en posséder sur le territoire de l'école et lors de ses activités.</p> <p>L'élève sous l'influence de l'alcool ou de drogue s'expose à des sanctions.</p> <div data-bbox="516 520 1430 653" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>Vente de drogue Tout élève vendeur de drogue subira le renvoi permanent de l'école et les policiers seront prévenus.</p></div>
2. Jeux et paris	<p>Les jeux de hasard (dés, jetons, etc.) sont strictement interdits. Les parents seront informés et, selon la gravité de la situation, une suspension pourra être donnée.</p>

VOLET VII : COMPORTEMENTS INTERDITS

1. Falsification de notes Plagiat Indiscipline Grossièreté	<div data-bbox="509 1119 1456 1251" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>Ces gestes seront sanctionnés et pourront impliquer une suspension allant de 1 à 3 jours. Les parents seront informés et convoqués.</p></div>
2. Langage	<p>L'élève doit utiliser un langage correct et respectueux en tout temps et avec tous les interlocuteurs, autant les membres du personnel que les élèves. <u>L'arrogance et la grossièreté envers les pairs et le personnel de l'école ne seront pas tolérés.</u> Une sanction disciplinaire sera appliquée.</p>

Code de vie

<p>3. Violence : Tolérance zéro</p>	<p>Toute forme de violence, peu importe sa forme, est inacceptable.</p> <ul style="list-style-type: none">• Violence verbale Toute menace et/ou humiliation faite à l'endroit d'un pair ou d'un adulte. Le manque de respect sous toutes ses formes sera sanctionné.• Violence non verbale Tout signe extérieur dénotant la suprématie d'un groupe ou d'un individu sur d'autres. Ces signes peuvent avoir un caractère raciste, sexiste et/ou violent.• Violence physique et psychologique Toute bousculade, bagarre, geste d'intimidation, taxage, vol qualifié. <p style="text-align: center;">TOUS LES ACTES DE VIOLENCE SERONT SANCTIONNÉS.</p> <ul style="list-style-type: none">• Violence verbale et non verbale envers un enseignant, un membre du personnel ou envers un pair. Appel aux parents et possibilité de suspension de 1 à 3 jours. L'élève devra s'excuser auprès de l'enseignant ou de toute autre personne. Un rapport d'incident sera inscrit au dossier de l'élève.• Violence physique et psychologique envers un enseignant, un membre du personnel ou envers un pair Appel aux parents, rapport aux policiers et renvoi permanent de l'élève.• Intimidation et cyberintimidation Possibilité de suspension de 3 à 5 jours, de renvoi et de plainte auprès des policiers. À cet effet, voir le protocole du <i>Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école.</i> (Annexe 1)• Batailles Appel aux parents et possibilité de suspension de 1 à 3 jours. Rapport inscrit au dossier de l'élève.• Batailles graves (avec ou sans blessures) Rapport aux policiers, appel aux parents et suspension de 1 à 5 jours. Possibilité de renvoi permanent de l'école. <p>Dans tous les cas, lors d'une suspension externe, il est possible qu'un séjour au YMCA soit organisé dans le cadre du programme <i>Alternative-suspension</i>.</p>
<p>4. Complicité</p>	<p>Les complices d'un méfait subiront les mêmes sanctions que le ou les coupables. Cette politique s'applique également aux élèves qui protègent les pairs qui ont commis des délits passibles de poursuite.</p>

Annexe 1

Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école

L'école La Voie s'est dotée d'un plan d'action pour lutter contre les différentes formes de violence il y a plusieurs années afin de répondre aux préoccupations de l'école et aux besoins du milieu.

Plus précisément, le plan de lutte pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation vise à améliorer l'encadrement des élèves, à développer des rapports harmonieux et respectueux envers les autres et, surtout, à contrer les actes de violence et d'intimidation.

Le plan s'articule autour de 3 axes d'interventions lui permettant de répondre aux situations conflictuelles et de violence :

- Sensibiliser - Prévenir - Agir

Sensibiliser

Nous avons mis en place des ateliers thématiques afin de sensibiliser les jeunes aux différentes formes que peuvent prendre l'intimidation et la violence en collaboration avec des intervenants et des organismes externes. Nous offrons également des ateliers aux parents par l'intermédiaire de nos intervenants scolaires.

Prévenir

Nous avons modifié notre système d'encadrement afin de mieux utiliser notre stratégie de gestion des conflits (code de vie, surveillance plus efficace, local de retrait, implication de la communauté éducative).

Agir

Lorsque nous sommes confrontés à un acte de violence ou d'intimidation, nous mettons en place une démarche de résolution de problème. Selon la gravité de la situation, il y aura des rencontres avec les personnes impliquées pour valider l'information (victime, agresseur, témoins), les parents seront informés, des mesures disciplinaires appropriées seront appliquées et il y aura un suivi auprès des élèves. La démarche sera entreprise en respectant les règles de confidentialité pour les jeunes.

Ces mesures visant à contrer toute forme de violence et d'intimidation comprise dans le plan a pour objectif de favoriser la création d'un milieu sain et sécuritaire pour tous les élèves.

Code de vie

ÉCOLE SECONDAIRE LA VOIE

2021-2022

Les élèves représentent l'école secondaire La Voie et les règlements de base quant à leur conduite s'appliquent en tout temps et en tout lieu. Que les élèves soient à l'école ou à l'extérieur de l'édifice, lors des activités scolaires et/ou parascolaires, ils sont tenus de respecter le code de vie.

Nous avons pris connaissance des règlements et des sanctions du code vie de l'école secondaire La Voie.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

Date : _____

Code de vie

École secondaire La Voie

Manuels prêtés

2021-2022

<u>Titre du manuel scolaire prêté</u>	<u>Numéro de référence</u>

Code de vie

Le Centre de services scolaires de Montréal applique dans l'ensemble de ses écoles une politique alimentaire qui met l'accent sur l'éducation à une saine alimentation. Cette politique, en plus de viser une offre de repas équilibrés et nutritifs, cherche aussi à favoriser l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires. Pour ce faire, le CSSDM préconise la consommation de certains aliments tels le lait, la viande, les fruits et les légumes en les subventionnant alors qu'elle exclut de ses menus les fritures, les boissons gazeuses, les confiseries et autres aliments à faible valeur nutritive.

Des subventions permettent aux élèves de se procurer une collation et un repas équilibrés à un coût raisonnable. Les élèves ayant droit à la mesure alimentaire peuvent payer leurs repas à l'aide de leur carte étudiante prépayée. Le coût d'un repas est de 3,45\$. Il est également possible de payer les repas pour le mois en entier au prix mensuel de 25,00\$.

Le paiement peut se faire à l'école ou par le biais du service *Ma cafétéria* que l'on retrouve sur le portail parents du CSSDM (<https://portailparents.ca>).

À l'école, la vente des repas se fait au secrétariat, la dernière journée de chaque mois et les trois premières du mois suivant.

Horaire :

De 8h30 à 8h50

De 11h35 à 12h30

Attention !

Les repas peuvent contenir des noix, des arachides, des œufs ou tout autre aliment auquel un élève peut être allergique.

**Pour avoir de l'information sur la saine alimentation,
pour visionner des vidéos sur l'image corporelle,
pour voir des exemples de menus et
pour connaître la liste de prix,
visitez le site Internet du CSSDM au www.cssdm.qc.ca.
(section *Secondaire*, onglet *Organisation scolaire, Nutrition et services
alimentaires*).**

COMMUNICATION PARENTS / ÉCOLE

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

COMMUNICATION PARENTS / ÉCOLE

Code de vie

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

COMMUNICATION PARENTS / ÉCOLE

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

COMMUNICATION PARENTS / ÉCOLE

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

COMMUNICATION PARENTS / ÉCOLE

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

COMMUNICATION PARENTS / ÉCOLE

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

COMMUNICATION PARENTS / ÉCOLE

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

ABSENCES / RETARDS

Motifs : Malade Date : _____
Rendez-vous médical
Fête religieuse Période(s) absence : 1 2 3 4
Voyage Cochez :
Autres

Signature des parents _____ # de tél. : _____

COMMUNICATION PARENTS / ENSEIGNANT(E)S

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

COMMUNICATION PARENTS / ENSEIGNANT(E)S

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

COMMUNICATION PARENTS / ENSEIGNANT(E)S

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

COMMUNICATION PARENTS / ENSEIGNANT(E)S

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

Nom de l'élève : _____	Cours : _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Signature : _____	Date : _____

